



À l'intérieur

Pour parcourir le présent bulletin, cliquez sur les flèches   au bas de chaque page ou sur le titre d'une des rubriques ci-dessous.

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs



Prenez quelques minutes pour passer en revue le présent guide. Il contient des renseignements à jour sur le fonctionnement et les nouvelles caractéristiques du programme *FlexVie* ainsi que des exemples et des instructions sur l'inscription en ligne et précise les points à considérer avant de choisir vos garanties.

Calendrier de la réinscription au programme *FlexVie*

23 novembre 2020

Premier jour de la période d'inscription — allez à : <https://app.websinc.ca/JTIMacdonald>

4 décembre 2020

Dernier jour de la période d'inscription

1^{er} janvier 2021

Entrée en vigueur des choix au titre du programme *FlexVie* pour 2021-2022

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Il est temps de passer en revue vos options en matière de garanties et de vous réinscrire pour 2021-2022.

QUAND?

La période de réinscription aura lieu du **23 novembre au 4 décembre 2020**

COMMENT?

En accédant à l'outil d'inscription en ligne à partir du site <https://app.websinc.ca/JTIMacdonald>.

Vous réinscrire activement à *FlexVie* vous permet de confirmer les renseignements sur les personnes à votre charge et de choisir la couverture qui répondra le mieux à l'évolution de vos besoins pour les deux prochaines années. Autrement, vos choix actuels resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 et vos crédits excédentaires, s'il y a lieu, seront affectés à vos options actuelles. Vous ne pourrez effectuer des changements que si un événement marquant admissible survient dans votre vie.

RAPPEL

Option par défaut pour les crédits *FlexVie* restants si vous n'adhérez pas d'ici au 4 décembre 2020

Par défaut, vos choix actuels resteront en vigueur et vos crédits excédentaires, le cas échéant, seront répartis ainsi :

- A.** Si, pour l'année en cours, vos crédits excédentaires ont été affectés à **une seule option** (REER collectif, compte gestion santé (CGS), compte bien-être ou montant en espèces imposable), tous vos crédits excédentaires de 2021 seront affectés à cette même option
- OU**
- B.** Si, pour l'année en cours, vos crédits excédentaires ont été affectés à **plus d'une option**, les mêmes montants, jusqu'à concurrence de la valeur des crédits excédentaires dont vous disposiez en 2021, seront répartis dans l'ordre suivant :
- 1. REER collectif** (assurez-vous de disposer de suffisamment de droits de cotisation à un REER pour 2021 **et** 2022!)
 - 2. Compte gestion santé (CGS)**
 - 3. Compte bien-être**
 - 4. Montant en espèces imposable**

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs



Prolongation de la période pour présenter des demandes de règlement au titre du CGS

Pour cette année seulement, nous vous donnons plus de temps pour utiliser les crédits du compte gestion santé (CGS) de 2019 qui, autrement, expireraient le 31 décembre 2020. Si vous avez un solde non utilisé dans votre CGS le 31 décembre 2020, le solde sera reporté en 2021 et expirera le 31 décembre 2021. Il s'agit d'un changement offert une seule fois en raison de la COVID-19. Nous pouvons le faire parce que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a temporairement assoupli ses règles sur le report prospectif des crédits pour les CGS.

Veuillez noter que tous les critères d'admissibilité pour présenter une demande de règlement au titre du CGS continuent de s'appliquer.

Quoi de neuf cette année?

Incidences de la COVID-19 sur les garanties

La COVID-19 nous a tous touchés. Malgré la pandémie mondiale et l'incertitude économique, JTI demeure déterminée à vous offrir, à vous et à votre famille, un ensemble de garanties solide. La reprise des services de soins de santé et de soins dentaires nous a permis de constater un retour à des niveaux normaux de demandes de règlement. Nous constatons également une hausse du recours à notre régime d'invalidité.

Après analyse de tous ces facteurs, nous sommes heureux de confirmer que nous pouvons **maintenir nos prix et nos crédits pour les soins de santé et les soins dentaires inchangés** par rapport à l'inscription précédente.

Nous augmenterons également le montant des crédits que vous recevrez pour compenser l'augmentation du coût des garanties d'assurance vie de base, d'assurance DMA et d'assurance invalidité de longue durée.

Nouveaux ajouts au compte bien-être (compte de dépenses personnelles CDP)

Nous sommes également heureux de proposer une liste élargie des dépenses approuvées dans le cadre du compte bien-être. Nous permettrons maintenant aux participants au régime de soumettre des dépenses liées aux catégories suivantes :

- Dons caritatifs
- Dépenses pour animaux domestiques
- Traitements de spa
- Assistance pour pandémie (pour couvrir les frais de subsistance en raison de la COVID-19, comme les paiements d'hypothèque et de loyer, l'épicerie, les factures, etc.)
- **Notez** que nous continuerons d'évaluer la disponibilité de l'assistance pour pandémie tout au long de 2021.
- Transport (pour couvrir les frais de transport public et les dépenses générales liées à l'automobile, comme les réparations et le stationnement)

Notez que des reçus détaillés devront être présentés à Green Shield pour évaluer l'admissibilité de chaque demande.

Veuillez communiquer directement avec Green Shield si vous avez des questions sur ce qui est considéré comme une dépense admissible ou non.

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

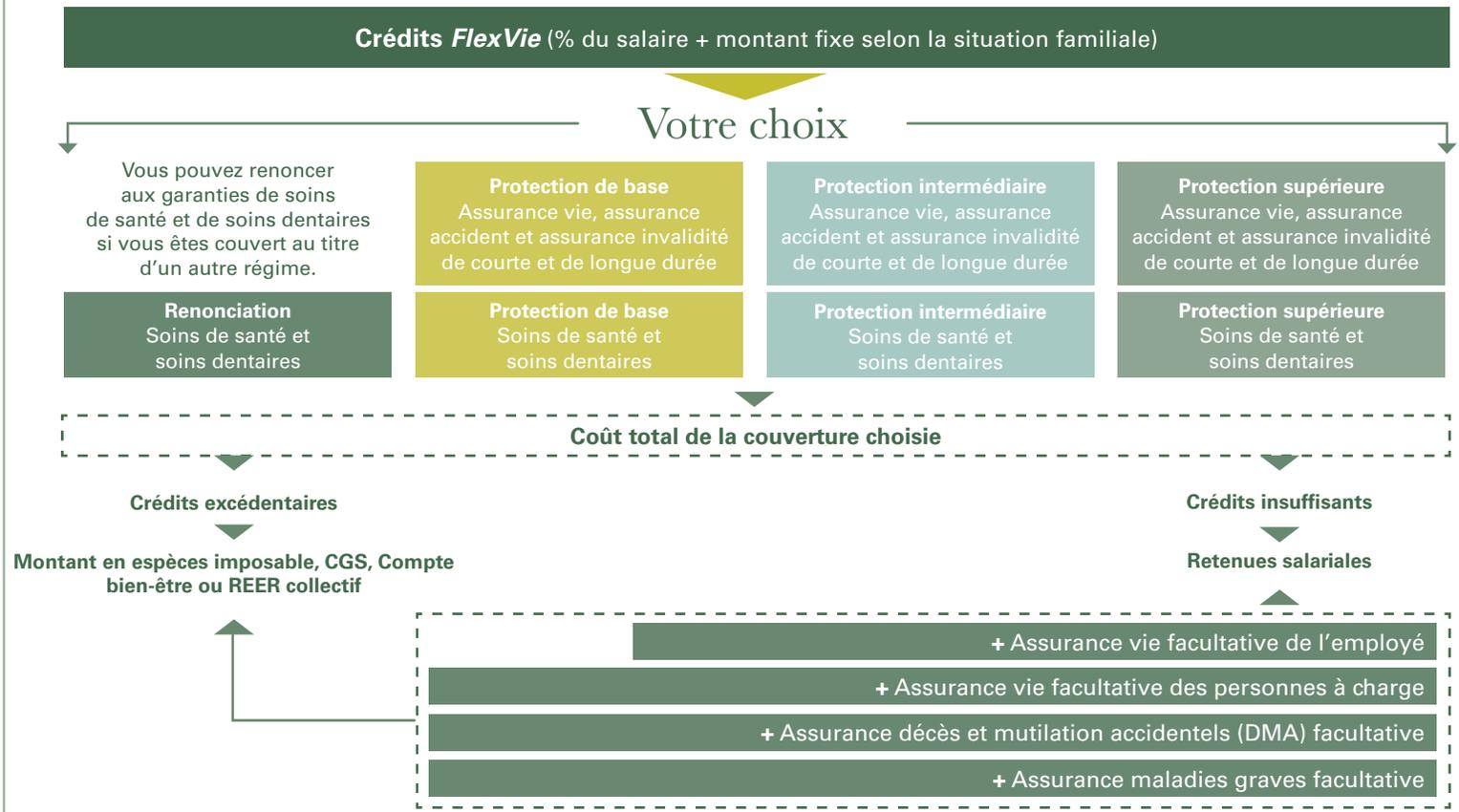


Vue d'ensemble de *Flex Vie*

Selon vos besoins, vous pouvez choisir entre les trois options « assurance vie, assurance accident et assurance invalidité » et entre les trois options « garanties de soins de santé et de soins dentaires » offertes par le programme *Flex Vie*. JTI vous donne des crédits *Flex Vie* pour vous aider à acheter les options que vous voulez. Le coût de vos choix est-il inférieur aux crédits dont vous disposez? Quatre choix vous sont maintenant offerts :

1. REER collectif
2. CGS fiscalement avantageux
3. Compte bien-être
4. Montant en espèces imposable ou une combinaison de ces choix

Vos crédits sont-ils insuffisants pour couvrir le coût de vos options? Vous devrez payer la différence au moyen de retenues salariales. Vous souhaitez en savoir plus? Consultez votre brochure descriptive des garanties collectives, accessible dans le site Web des RH et dans la section sur l'inscription du site Web <https://app.websinc.ca/JTIMacdonald>.



L'option choisie pour l'assurance vie, l'assurance accident et l'assurance invalidité peut différer de l'option choisie pour les soins de santé et les soins dentaires.

La période de réinscription à *Flex Vie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *Flex Vie*

Crédits et prix des options *Flex Vie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Survol de la couverture offerte au titre de *FlexVie*

	Qui est couvert?	Protection de base	Protection intermédiaire	Protection supérieure	Protection facultative
Assurance vie	Vous	1 x salaire annuel	2 x salaire annuel	3 x salaire annuel	Jusqu'à 750 000 \$\$; maximum combiné de 1 250 000 \$ avec l'assurance vie de base
	Votre conjoint	Aucune couverture	10 000 \$	15 000 \$	Jusqu'à 300 000 \$
	Chaque enfant admissible	Aucune couverture	5 000 \$	7 500 \$	Jusqu'à 25 000 \$ par enfant
Assurance DMA	Vous	1 x salaire annuel	2 x salaire annuel	3 x salaire annuel	Jusqu'à 500 000 \$
	Votre conjoint	Sans objet	Sans objet	Sans objet	60 % de votre montant (50 % avec enfants)
	Chaque enfant admissible	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20 % de votre montant (15 % avec conjoint)
Assurance invalidité de courte durée	Vous	Continuation du salaire Moins de 5 années de service : 1 semaine à 100 %, 25 semaines à 80 % 5 années de service ou plus : 26 semaines à 100 %			Sans objet
Assurance invalidité de longue durée	Vous	Le moins élevé des montants suivants : • 60 % du salaire mensuel avant impôt ou • 85 % du même salaire moins les autres sources de revenu	Le moins élevé des montants suivants : • 66 ⅔ % du salaire mensuel avant impôt ou • 85 % du même salaire moins les autres sources de revenu	Le moins élevé des montants suivants : • 70 % du salaire mensuel avant impôt ou • 85 % du même salaire moins les autres sources de revenu PLUS l'inflation, jusqu'à 3 %	Sans objet
Assurance maladies graves	Vous	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Jusqu'à 200 000 \$
	Votre conjoint	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Jusqu'à 200 000 \$
	Chaque enfant admissible	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Jusqu'à 20 000 \$
Soins de santé	Vous, votre conjoint et vos enfants admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments sur ordonnance : 75 %, jusqu'à 750 \$ de dépenses par personne OU 1 500 \$ par famille par année, 100 % pour l'excédent • Hospitalisation en chambre à deux lits • Autres : 75 % soins infirmiers privés • Différents pourcentages et maximums 	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments sur ordonnance : 90 % (génériques) ou 80 %, jusqu'à 500 \$ de dépenses par personne OU 1 000 \$ par famille par année, 100 % pour l'excédent • Hospitalisation en chambre à deux lits • Examens de la vue : 100 %, max. 60 \$ • Autres : 80 % pour les soins infirmiers privés, les fournitures et les soins paramédicaux • Différents maximums 	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments sur ordonnance : 100 % (génériques) ou 90 %, jusqu'à 500 \$ de dépenses par personne OU 1 000 \$ par famille par année, 100 % pour l'excédent • Hospitalisation en chambre à deux lits • Examens de la vue et produits de lunetterie : 100 %, max. 60 \$ (examens) et 350 \$ (produits de lunetterie) • Autres : 90 % pour les soins infirmiers privés, les fournitures et les soins paramédicaux • Différents maximums 	Sans objet
Soins dentaires	Vous, votre conjoint et vos enfants admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % pour les soins préventifs • 80 % pour les soins de base • 50 % pour les soins majeurs • Jusqu'à 1 000 \$ par année par personne 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour les soins préventifs • 80 % pour les soins de base • 60 % pour les soins majeurs • Jusqu'à 1 500 \$ par année par personne PLUS • 50 % pour les soins orthodontiques, jusqu'à un montant viager de 2 000 \$ par enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % pour les soins préventifs • 90 % pour les soins de base • 80 % pour les soins majeurs • Jusqu'à 2 000 \$ par année par personne PLUS • 80 % pour les soins orthodontiques, jusqu'à un montant viager de 3 000 \$ par enfant 	Sans objet

Pour les crédits *FlexVie* excédentaires : REER collectif, CGS, compte bien-être ou montant en espèces imposable

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Soins de santé et soins dentaires

Notre analyse annuelle des demandes de règlement présentées au programme *FlexVie* montre qu'aucune modification des prix pour les trois options de couverture n'est nécessaire pour 2021.

Comme nous voulons nous assurer que notre programme demeure viable et abordable à long terme, nous continuerons de surveiller les demandes de règlement de près. Par exemple, malgré une certaine diminution du coût des demandes en 2020 en raison de la COVID-19, nous constatons que les niveaux des demandes reviennent à ceux d'avant la pandémie. Nous voulons nous assurer que les prix reflètent les coûts prévus pour les prochaines années d'inscription. En nous comportant en consommateurs avertis, nous contribuerons à contenir nos coûts. Gardez à l'esprit qu'il se peut que nous devions rajuster les prix des options pour 2022.

Assurance vie, assurance accident et assurance invalidité

Les prix de l'assurance vie de base et de l'assurance DMA restent les mêmes cette année.

Lorsque nous sommes passés à Green Shield pour les soins de santé et les soins dentaires, et que nous sommes restés avec la Sun Life pour le traitement des demandes de règlement d'assurance vie et d'assurance invalidité, nous avons pu obtenir que la Sun Life garantisse nos primes ILD pendant deux ans. Lors de ce renouvellement, la Sun Life a examiné notre historique en matière de demandes de règlement pour une période de deux ans et a déterminé que les demandes de prestations d'invalidité de longue durée (ILD) étaient plus élevées que prévu et que, par conséquent, les prix devaient être augmentés. Il ne faut pas oublier que, pendant deux ans, nous avons eu la chance de ne pas voir d'augmentation des prix de cette garantie très instable. Pour tenir compte de l'augmentation des coûts, les prix pour l'assurance ILD augmenteront de 15,0 %.

Afin de permettre à tous les employés de souscrire une protection intermédiaire sans retenues salariales pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance invalidité, et pour que la valeur des crédits excédentaires reste comparable à l'an dernier, les crédits *FlexVie* augmenteront et passeront de 1,32 % à 1,38 % du salaire de base. Lorsque vous choisirez une option pour 2021-2022, gardez à l'esprit que les crédits et les prix des options pourraient changer de nouveau en 2022 pour tenir compte du niveau des demandes de règlement.

[SUITE >>](#)



La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Crédits *FlexVie* et prix des options pour 2021 (suite)

Exemple d'attribution de crédits *FlexVie*

Voici un exemple de l'attribution des crédits *FlexVie* selon différents salaires et différentes situations familiales.

Crédits *FlexVie* selon différents niveaux de salaires et différentes situations familiales

Salaire annuel	Célibataire	Couple ou célibataire + 1	Famille
55 000 \$	759 \$ + 2 095 \$ = 2 854 \$	759 \$ + 3 730 \$ = 4 489 \$	759 \$ + 5 100 \$ = 5 859 \$
75 000 \$	1 035 \$ + 2 095 \$ = 3 130 \$	1 035 \$ + 3 730 \$ = 4 765 \$	1 035 \$ + 5 100 \$ = 6 135 \$
95 000 \$	1 311 \$ + 2 095 \$ = 3 406 \$	1 311 \$ + 3 730 \$ = 5 041 \$	1 311 \$ + 5 100 \$ = 6 411 \$

Prix des garanties de soins de santé et de soins dentaires *FlexVie*

	Célibataire	Couple ou célibataire + 1	Famille
Protection de base	1 403 \$	2 513 \$	3 400 \$
Protection intermédiaire	1 980 \$	3 515 \$	4 790 \$
Protection supérieure	2 464 \$	4 388 \$	6 001 \$



SUITE >>

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Crédits *FlexVie* et prix des options pour 2021 (suite)

Crédits *FlexVie* attribués par JTI

Quelles sont les répercussions des changements apportés en 2021? L'exemple ci-dessous illustre les répercussions pour un employé qui gagne 75 000 \$ par année et qui a choisi la protection supérieure familiale.

Souhaitez-vous essayer divers scénarios pour savoir tout de suite comment utiliser au mieux vos crédits? L'outil d'inscription de Green Shield vous permet de modéliser différentes options.

Crédits *FlexVie* en 2020 : 1,32 % du salaire de base + 4 930 \$ = **6 070 \$**

Crédits *FlexVie* en 2021 : 1,38 % du salaire de base + 5 100 \$ = **6 135 \$**

45 \$

Prix des options de la protection supérieure familiale

Garanties	Prix des options en 2020	Prix des options en 2021
Soins de santé et soins dentaires	6 001 \$	6 001 \$
Assurance vie, assurance accident et assurance invalidité	1 287 \$	1 385 \$
Total	7 288 \$	7 386 \$

Dans cet exemple, vous recevrez 45 \$ de plus en crédits *FlexVie*, cependant, les prix augmenteront de 53 \$, ce qui représente un coût additionnel de 8 \$ pour toute l'année.

Cotisations salariales :

Cotisations salariales en 2020 : 7 288 \$ - 6 090 \$ = **1 198 \$**

Cotisations salariales en 2021 : 7 386 \$ - 6 135 \$ = **1 251 \$**

53 \$



Veillez noter que les crédits *FlexVie* et les prix des options pourraient faire l'objet d'une révision en 2022 dans le cadre de la revue annuelle du programme.

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Astuces pour faire une différence

Régimes de bien-être

Une bonne affaire... mais vérifiez vos reçus

Les régimes de bien-être qui permettent l'achat de plusieurs consultations pour soins ou services à un prix réduit prépayé (p. ex. soins prodigués par un chiropraticien ou un massothérapeute) sont de plus en plus courants.

Malgré l'attrait de ces régimes, il importe de vous assurer que les demandes de règlement que vous présentez en vertu des dispositions de ces régimes sont fondées sur les frais réellement payés de votre poche pour chaque service. Parfois, les factures ou reçus que vous recevez du fournisseur de soins de santé indiquent les frais usuels pour le service; cependant, ce montant pourrait ne pas être exact selon les dispositions de votre régime de bien-être.

EXEMPLE

Le D^r John Smith exige habituellement des frais de 40 \$ pour un ajustement chiropratique. Il remet à Jeanne Untel un reçu pour un montant de 40 \$ que cette dernière pourra réclamer au titre de son régime de garanties. Le D^r Smith offre ensuite à Jeanne un régime de bien-être comprenant 10 ajustements chiropratiques pour 300 \$. Grâce à cette solution, les frais d'ajustement chiropratique reviennent à 30 \$ le traitement. Or, le D^r Smith pourrait continuer d'inscrire sur ses reçus des frais usuels de 40 \$ par consultation. Le cas échéant, si Jeanne obtient un remboursement intégral de 40 \$ pour chaque demande de règlement, **elle recevra 10 \$ en trop par consultation.**

LA SOLUTION

Pour calculer correctement les frais par consultation dans le cadre d'un régime de bien-être, utilisez le montant de votre plus récent paiement effectué à votre fournisseur de soins de santé et divisez-le par le nombre de consultations. Dans l'exemple ci-dessus, comme Jeanne Untel paie 300 \$ en avance pour 10 ajustements, elle doit **présenter des demandes de règlement de 30 \$ chacune.**



SUITE >>

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs



Astuces pour faire une différence (suite)

Vous pouvez nous aider à protéger notre programme de la fraude

Vous avez un rôle essentiel à jouer dans la prévention de la fraude

Veillez vous familiariser avec votre programme de garanties GSC : informez-vous sur les protections offertes et le fonctionnement du programme. Et considérez les dollars de vos garanties comme s'il s'agissait de votre propre argent. Voici quelques conseils pour préserver la sûreté de votre programme :

- **Ne signez aucun formulaire de demande de règlement vierge.** Vous devriez toujours vérifier ce que vous signez et ne signer un formulaire de demande de règlement qu'à la date où vous recevez le service ou le produit. Signalez les fournisseurs de soins qui vous demandent de signer un formulaire de demande de règlement vierge.
- **Vérifiez sur chaque reçu** que les renseignements sur les produits et services reçus sont corrects. Assurez-vous aussi que le nom du fournisseur indiqué correspond à la personne qui a effectué le traitement.
- **Conservez vos reçus**, même si GSC ne les demande pas lorsque vous présentez votre demande. Vous devez conserver vos reçus pendant 12 mois après que la dépense a été engagée. Les demandes de règlement peuvent être vérifiées jusqu'à 12 mois après le remboursement qui vous a été payé par GSC. Le fait de ne pas fournir un reçu pourrait vous obliger à rembourser Green Shield pour le paiement de votre demande de règlement.
- **Si vous avez payé un produit ou un service de votre poche, présentez vos propres reçus à GSC** — ne laissez pas le fournisseur le faire pour vous puisque vous ne pouvez pas confirmer ce qu'il présente.
- **Traitez votre carte d'identification GSC comme une carte de crédit.** Conservez-la — ainsi que l'information sur votre programme de garanties — en lieu sûr. Ne laissez personne d'autre utiliser votre carte pour obtenir des produits et des services. Et n'utilisez la carte de personne d'autre.
- **Lisez attentivement l'information sur votre relevé de garanties comme vous le feriez pour un relevé de carte de crédit.** Posez des questions sur les produits et les services que vous ne reconnaissez pas. Si votre fournisseur de soins présente votre demande de règlement directement à GSC, vous pouvez en examiner le détail dans le site Web des Services en ligne des membres du régime.

Appelez
TOUJOURS
GSC si quelque
chose ne
vous semble
pas correct.



La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Se réinscrire en ligne est *facile et rapide!*

Vous avez jusqu'au 4 décembre 2020 pour vous réinscrire à FlexVie. L'outil d'adhésion fait tous les calculs pour vous et vous permet de modéliser divers scénarios avant de choisir la protection que vous voulez.

L'outil est accessible en tout temps, **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.**

POUR VOUS RÉINSCRIRE

- Vous recevrez un courriel contenant un lien et des instructions pour ouvrir une session et obtenir votre mot de passe.
- Lorsque votre session est ouverte, choisissez *JE VEUX M'INSCRIRE*.
- Passez en revue vos renseignements personnels et effectuez les mises à jour requises.
- Il est à noter que même si vous devez indiquer si vous êtes fumeur ou non fumeur, cela n'a aucune incidence sur vos primes.
- **ENSUITE** – Passez en revue et mettez à jour les renseignements sur votre conjoint et les personnes à votre charge.
- **ENSUITE – OPTIONS DE PROTECTION** – c'est ici que vous effectuerez votre choix entre la protection de base, la protection intermédiaire et la protection supérieure. Vous ne pouvez renoncer aux protections que si vous bénéficiez déjà d'une protection comparable.
- **ENSUITE – GARANTIES FACULTATIVES** – c'est ici que vous pouvez souscrire les options d'assurance vie, d'assurance DMA ou d'assurance maladies graves. Vérifiez si une preuve d'assurabilité est exigée. Vous devez soumettre cette preuve à l'approbation de l'assureur avant l'attribution de la couverture additionnelle.
- **ENSUITE** – c'est ici que vous affecterez vos crédits excédentaires.
- **ENSUITE – LE SOMMAIRE DE L'ADHÉSION** vous permet de revoir l'ensemble de vos choix. Prenez note des preuves d'assurabilité exigées, s'il y a lieu, avant de cliquer sur *CONFIRMER*.
- Vous avez jusqu'au **4 décembre** pour faire vos choix.



Rappel

Si vous ne procédez pas activement au renouvellement de votre inscription d'ici au 4 décembre 2020, vos choix actuels resteront en vigueur et vos crédits excédentaires, s'il y a lieu, seront répartis selon vos affectations actuelles. Vous ne pourrez pas effectuer de changements avant 2022, sauf si un événement marquant admissible survient dans votre vie.

La période de réinscription à FlexVie approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de FlexVie

Crédits et prix des options FlexVie pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Points à considérer

Avant vous réinscrire au programme *FlexVie*, passez en revue vos options afin de déterminer les choix qui vous conviennent le mieux. Voici certains points à considérer :

Demands de règlement pour frais médicaux et dentaires

Quel est l'historique de vos demandes de règlement et de celles de votre famille depuis les deux dernières années? Des changements dans votre situation de famille sont-ils survenus? Passez en revue l'historique de vos demandes de règlement, qui est disponible dans le site Web de Green Shield Canada. Cette revue vous aidera à déterminer si la couverture que vous avez actuellement convient encore pour la prochaine période d'adhésion à *Flexvie*.

Autre couverture de soins de santé et de soins dentaires

Le régime offert par l'employeur de votre conjoint ou celui de votre association professionnelle vous donne-t-il accès à une couverture de soins de santé et de soins dentaires? Dans l'affirmative, comparez-le aux options et aux prix du programme *FlexVie*. Il pourrait être judicieux pour vous d'adhérer au régime de votre conjoint et de choisir une option de soins de santé et de soins dentaires *FlexVie* inférieure ou d'y renoncer complètement. Vous aurez ainsi des crédits excédentaires que vous pourrez affecter à votre CGS ou à votre compte bien-être!

Avantages imposables au Québec

Si vous résidez au Québec, gardez à l'esprit que votre avantage imposable augmente en fonction du prix de l'option de soins de santé et de soins dentaires choisie (les coûts que l'employeur prend en charge pour les soins de santé et les soins dentaires sont imposables au niveau provincial). Selon vos besoins de protection et votre accessibilité à une autre couverture de soins de santé et de soins dentaires, il pourrait être plus judicieux de choisir une option inférieure afin de réduire votre avantage imposable.



SUITE >>

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Points à considérer (suite)



Compte gestion santé (CGS)

Engagez-vous habituellement des frais médicaux et dentaires qui ne sont pas couverts par les régimes traditionnels? Le cas échéant, vous voudrez peut-être choisir des options *FlexVie* moins généreuses et affecter vos crédits excédentaires à votre CGS. Votre CGS peut servir à payer des frais médicaux et dentaires non admissibles au titre d'un régime traditionnel. Enfin, les crédits *FlexVie* que vous affectez à votre CGS ne sont pas traités comme un revenu imposable et vous offriront plus qu'un montant en espèces imposable. (Remarque : Au Québec, les remboursements au titre d'un CGS sont assujettis à l'impôt provincial sur le revenu, mais non à l'impôt fédéral sur le revenu.)

Compte bien-être — ou compte de dépenses personnelles (CDP)

Souhaitez-vous acheter de l'équipement, comme un vélo d'exercice ou des patins à roues alignées? Ou vous inscrire à un programme de mise en forme comme des séances de yoga? Aimerez-vous vous faire rembourser la partie de votre inscription à un club sportif qui n'est pas couverte dans le cadre du programme de mise en forme de JTI? Ce ne sont là que quelques exemples de services que peut vous procurer un compte bien-être, financé à l'aide de crédits *FlexVie*. Veuillez noter que les règlements au titre d'un compte de dépenses personnelles seront considérés comme un avantage imposable. Pour en savoir plus au sujet du compte bien-être, consultez votre brochure descriptive des garanties collectives, accessible dans le site Web des RH et dans la section sur l'inscription du site Web masunlife.ca.

Assurance vie, assurance accident et assurance maladies graves

Des changements dans votre état de santé ou celui des membres de votre famille sont-ils survenus? Si oui, il est temps de réévaluer vos besoins en assurance vie et en assurance invalidité.

Si vous devez augmenter votre couverture, il est possible que vous deviez présenter une preuve de bonne santé, selon le montant de protection demandé. Les montants assurés plus élevés et les retenues salariales correspondantes entreront en vigueur lorsque la Sun Life aura approuvé votre demande.

SUITE >>

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS ADMISSIBLES

Vous pourrez modifier votre couverture dans les 31 jours suivant l'un ou l'autre des événements marquants admissibles suivants :

- Mariage ou modification d'une union de fait;
- Naissance ou adoption d'un enfant;
- Gain ou perte de la couverture au titre du régime de l'employeur de votre conjoint;
- Divorce ou séparation légale;
- Décès d'une personne à charge;
- Fin de la période d'admissibilité d'une personne à charge.

Points à considérer (suite)

Crédits excédentaires affectés au REER collectif

Avant de décider de transférer des crédits excédentaires au REER collectif, assurez-vous que votre maximum déductible est suffisant. Ce montant figure à la ligne (A) l'État du maximum déductible au titre des REER/RPAC, sur votre plus récent avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada. L'avis de cotisation confirme votre cotisation d'impôt chaque année. Assurez-vous que votre maximum déductible est suffisant pour couvrir l'affectation de vos crédits restants non seulement pour 2021, mais aussi pour 2022 puisque vous prenez cette décision pour deux ans.

Présentez vos demandes de règlement au titre du CGS dès maintenant !

Les crédits *FlexVie* affectés à un CGS au cours d'une année peuvent être reportés pour une année civile additionnelle, après quoi ils sont perdus, conformément aux règles de l'Agence du revenu du Canada. Veuillez à présenter à votre CGS vos demandes de règlement pour frais médicaux et dentaires engagés en 2020 et non couverts au titre d'un autre régime dans les 90 premiers jours de 2021.

Pour cette année seulement, nous vous donnons plus de temps pour utiliser les crédits du compte gestion santé (CGS) de 2019 qui, autrement, expireraient le 31 décembre 2020. Si vous avez un solde non utilisé dans votre CGS le 31 décembre 2020, le solde sera reporté en 2021 et expirera le 31 décembre 2021. Il s'agit d'un changement qui sera offert une seule fois en raison de la COVID-19. Nous pouvons le faire parce que l'Agence du revenu du Canada (ARC) a temporairement assoupli ses règles sur le report prospectif des crédits pour les CGS.

Veuillez noter que tous les critères d'admissibilité pour présenter une demande de règlement au titre du CGS continuent de s'appliquer.

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Employés fictifs

JEANNE, mère monoparentale de 3 enfants, âgée de la quarantaine



Jeanne aimerait bénéficier d'une couverture étendue dans le cadre de son programme d'assurance collective, car elle n'a pas de régime de conjoint avec lequel coordonner sa couverture. En plus d'être responsable de la santé et du bien-être de ses enfants, elle sait aussi qu'elle a d'importantes obligations financières si elle venait à décéder ou devenait invalide.

Jeanne choisit la protection supérieure pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance ILD, ainsi que pour les soins de santé et les soins dentaires. Elle bénéficie ainsi de la meilleure protection d'assurance vie et d'assurance invalidité, de même que de remboursements plus élevés pour les frais médicaux et dentaires. Elle a également accès à la protection de soins orthodontiques avec remboursement à 80 % pour ses trois enfants.

Jeanne contribuera au coût de la protection au moyen de retenues salariales; toutefois, elle est au courant de ce coût au moment de l'adhésion et peut facilement prévoir ces retenues dans son budget. Elle a aussi la tranquillité d'esprit pour l'année à venir, sachant que les dépenses payées de sa poche pour les soins de santé et les soins dentaires seront minimes.

JOHN, marié et père d'un enfant, âgé de la trentaine



John bénéficie d'une bonne couverture grâce au régime de sa conjointe. Le régime de sa conjointe procure une assurance vie exceptionnelle, aussi bien pour lui que pour sa conjointe, et il offre une protection d'invalidité exceptionnelle pour sa conjointe. John et sa conjointe ne sont pas préoccupés par le remplacement du revenu de John s'il devenait invalide. Malheureusement, le régime de la conjointe de John ne couvre pas à 100 % les frais médicaux et dentaires. John sait que sa famille aura des frais médicaux au cours des prochaines années et aimerait que ces frais soient couverts le plus possible au moyen d'une assurance.

John choisit la protection de base pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance ILD et la protection intermédiaire pour les soins de santé et les soins dentaires. Il bénéficie ainsi d'une bonne protection financière en cas de décès ou d'invalidité, reconnaissant que si quelque chose lui arrivait, il aurait un soutien financier grâce aux garanties offertes par le régime de sa conjointe. John peut présenter des demandes de règlement de frais médicaux et dentaires dans le cadre de son régime et soumettre la partie impayée de ses demandes de règlement au régime de sa conjointe pour obtenir un remboursement de 100 % (jusqu'à concurrence des maximums du régime). Il aura également des crédits excédentaires qu'il pourra affecter à son REER, à son CGS ou son compte bien-être ou qu'il pourra recevoir sous la forme d'un revenu imposable.

SUITE >>

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs

Employés fictifs (suite)



JULIE, célibataire, âgée de la vingtaine

Les coûts de soins de santé de Julie ne sont pas importants. De plus, Julie n'a aucune personne à charge. Julie n'aime pas beaucoup les risques et veut s'assurer que si quelque chose lui arrive, elle aura un revenu suffisant pour rembourser ses dettes et subvenir à ses besoins si elle tombe gravement malade ou devient invalide.

Julie aime la flexibilité et le choix. Certaines de ses dépenses à venir ne sont pas admissibles au titre du régime de garanties habituel, comme l'adhésion à un centre de conditionnement physique. Par ailleurs, Julie engagera des dépenses liées à l'achat d'équipement de bureau à domicile.

Julie choisit la protection intermédiaire pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance ILD et la protection de base pour les soins de santé et les soins dentaires. La protection intermédiaire pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance ILD offre à Julie une protection financière suffisante en cas de problème, et la protection de base pour les soins de santé et les soins dentaires lui procure un montant important de crédits excédentaires qu'elle partagera entre son compte gestion santé (CGS) et son compte bien-être. Elle pourra utiliser son CGS pour payer le coût des demandes de règlement imprévues pour soins de santé, et elle pourra utiliser son compte bien-être pour le remboursement de son adhésion à un centre de conditionnement physique et de ses dépenses liées à l'achat d'équipement de bureau à domicile.



JOE, marié et sans enfant, âgé de la cinquantaine

Joe pense à prendre sa retraite. Sa conjointe et lui ont travaillé fort tout au long de leurs carrières respectives et ont épargné suffisamment d'argent pour couvrir leurs obligations si l'un d'entre eux décède ou tombe malade, mais ils s'inquiètent un peu de leur revenu de retraite. Le régime de la conjointe de Joe procure une couverture solide pour les soins de santé et les soins dentaires (couverture à 100 %), ce qui est formidable, car Joe et sa conjointe ont tous deux d'importants frais de soins de santé.

Joe choisit la protection de base pour l'assurance vie, l'assurance DMA et l'assurance ILD et renonce à la protection pour les soins de santé et les soins dentaires. Cela libère un montant élevé de crédits excédentaires que Joe peut affecter à un REER pour l'aider à épargner en vue de la retraite. Lorsque Joe engage ses dépenses importantes en matière de soins de santé, il peut présenter les demandes de règlement au régime de sa conjointe et obtenir un remboursement de 100 % du coût (sous réserve des maximums du régime de sa conjointe).

Le présent guide de renouvellement de l'inscription fournit des renseignements sommaires sur le programme *FlexVie*. Il ne vise pas à fournir des renseignements détaillés. En cas de divergence entre les renseignements présentés dans le présent guide et les contrats d'assurance officiels, les dispositions de ces derniers prévaudront.

La période de réinscription à *FlexVie* approche!

Quoi de neuf cette année?

Vue d'ensemble de *FlexVie*

Crédits et prix des options *FlexVie* pour 2021

Astuces pour faire une différence

Renouveler son inscription en ligne est facile et rapide!

Points à considérer

Employés fictifs